Samedi, 12 mai 1849. 1re année. — N° 58.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ; Affranchissement de l'Italie ; Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an.	32 fr.
Six mois.	16 fr.
Trois mois	8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 fr. pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine, — 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer un sus du montant de leur abonnement *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 11 MAI 1849.

Nous recevons le récit d'une séance qui caractérise le mieux notre triste vie parlementaire. Séance pleine d'éclat, riche en effets d'éloquence, vide de résultat. Tout le monde y a bien parlé; M. Ledru-Rollin y a été chaleureux, M. Jules Favre incisif et spirituel; M. Odilon Barrot moins vague que d'habitude. L'Assemblée s'agitait, applaudissait et s'est séparée comme de coutume sans avoir résolu aucune des questions qui avaient soulevé le débat. Triste et digne fin d'une oiseuse existence.

Le mensonge officiel qui était au fond de toutes les discussions parlementaires durant le règne des Bourbons et des d'Orléans, l'ancienne comédie de quinze ans et le culte de ce qu'on appelait l'ordre de choses, dont tout le monde parlait et sur lequel personne ne s'est jamais expliqué; ce mensonge est devenu une habitude de tous les hommes qui avaient pris part aux affaires sous l'ancien régime; hommes du gouvernement et de l'opposition, ils ne paraissent pas avoir d'autre but que d'occuper le public de leurs opinions individuelles et de leurs querelles de parti sans engager leur responsabilité par aucun acte sérieux.

Cette séance nous a rappelé le fameux discours de M. Berryer et celui de M. Lamartine, ces modèles de l'éloquence orléaniste, dont les secrets consistaient à éblouir la Chambre par des filets de rhétorique, à l'émouvoir par des accents d'une sensibilité d'apparat, sans jamais la provoquer à l'action. Les députés ont pris l'habitude d'aller chercher à la Chambre des émotions, la Chambre leur tient lieu de spectacle. Après avoir écouté, contesté, blâmé et applaudi, ils se retirent avec l'illusion d'avoir fait une œuvre politique.

Et cette habitude contractée sous un régime que l'Assemblée elle-même a proclamé mensonger, continue toujours sous la République. L'Assemblée est devenue souveraine, pourquoi n'imite-t-elle pas du moins ces souverains despotes qu'elle paraît tant craindre et tant admirer; les représentants connaissent les nouvelles du jour, ils savent bien que le souverain de la Prusse qui, depuis quelques mois, n'a pas dit une seule parole, faisait marcher des régiments pour détruire en Saxe la révolution et préparait des expéditions pour secourir l'Autriche dans le temps même où notre souverain républicain, l'Assemblée nationale, se contente d'envoyer des discours et des ordres du jour au secours des révolutionnaires de Rome et ne répond que par des paroles au défi qui lui a été jeté en face par un de ses agents, le général Changarnier.

La séance d'aujourd'hui prouve que la France n'a plus rien à attendre de l'Assemblée actuelle.

La *Tribune des Peuples* n'a pas jugé convenable de prendre couleur dans la lutte électorale dont le dénouement est, à l'heure qu'il est, gros de tant d'événements redoutables. Nous arrivons au milieu des partis avec l'idée de relever la force nationale de la France et de lui rappeler sa plus noble destination: l'émancipation des peuples, l'établissement de la République européenne, sans laquelle la Démocratie française serait un non-sens et ne peut subsister qu'au prix de toutes les humiliations et du sacrifice de l'honneur, le plus précieux des biens pour le peuple qui a déjà porté en Europe le drapeau de la liberté et de l'égalité. Produire cette pensée, exposer la situation de tous les peuples opprimés, faire voir à la France son intérêt et son devoir dans la route où nous l'appelons; tel a dû être, tel a été jusqu'ici notre principal effort. La question est posée désormais. La coalition des despotes n'est pas seule venue nous aider dans l'accomplissement de notre tâche; les fautes, les crimes mêmes d'un ministère plus antinational que ne le furent jamais les Guizot et les Thiers, le funeste entraînement de celui qui porte un nom que nous aurions voulu indiquer comme le phare de salut pour la liberté du monde et la réintégration de la France dans toute la majesté de sa sainte mission, tout s'est réuni pour avancer l'heure du réveil. D'autres devoirs vont commencer pour nous. Et puisque les choses n'ont pas changé depuis M. Guizot, puisque c'est *le dedans* qui domine encore le dehors, il faut bien que nous sachions et que nous disions où est le droit, où est l'avenir, où sont les hommes et les idées qui sauveront la France de la ruine sociale au dedans, de la honte au dehors. Dès à présent toutefois notre ligne est tracée. Parmi les listes offertes au public, celles qui ont nos sympathies sont celles où se trouvent les hommes qui veulent avec nous l'émancipation des peuples et l'action libératrice de la France. Nous donnons donc, sauf quelques noms, la liste des *Amis de la Constitution* et la liste des *Démocrates socialistes*.

Il y a là des éléments d'une glorieuse conciliation dont l'espoir n'est pas tout à fait perdu pour nous. Nous y ajoutons les noms de NAPOLÉON et PIERRE BONAPARTE que nous aurions aussi voulu y voir figurer. Nous ne publions pas la liste du journal la *Liberté*, parce que des capitulations que nous ne saurions admettre en politique, y ont fait inscrire des noms que nous ne pouvons nous résigner à imprimer.

LISTE DES CANDIDATS DES COMITÉS SOCIALISTES.

1. BAC (Théodore), représentant du peuple.
2. BOICHOT (Jean-Baptiste), *sergent-major au 7e léger*.
3. CABET, publiciste.
4. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5. CONSIDERANT (Victor), représentant du peuple.
6. D'ALTON-SHÉE (Edmond).
7. DEMAY (Jean-Edouard), *lieutenant de chasseurs à pied*.
8. GENILLER (Guillaume), professeur de mathématiques.
9. GREPPO, représentant du peuple.
10. HERVÉ (Edouard), journaliste.
11. HIZAY (Louis-Georges), serrurier.
12. LAGRANGE (Charles), représentant du peuple.
13. LAMENNAIS, représentant du peuple.
14. LANGLOIS (Amédée-Jérôme), journaliste.
15. LEBON (Napoléon), ingénieur.
16. LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple.
17. PIERRE LEROUX, représentant du peuple.
18. MADIER DE MONTJAU fils aîné, avocat.
19. MALARMET (Jules-Placide), monteur en bronze.
20. MONTAGNE (Florent-Joseph), tailleur de limes.
21. PERDIGUIER (Agricol), représentant du peuple.
22. PROUDHON, représentant du peuple.
23. PYAT (Félix), représentant du peuple.
24. RATIER (Edmond), *sergent au 48e de ligne*.
25. RIBEYROLLES (Charles), journaliste.
26. SAVARY, employé au gaz, ancien ouvrier cordonnier.
27. THORÉ (Théophile), journaliste.
28. VIDAL (François), journaliste.

Liste des Candidats à la Représentation nationale, publiée par la Société des Amis de la Constitution.

1. ARAGO (François).
2. J. GREVY.
3. CARNOT.
4. GUINARD.
5. GOUDCHAUX.
6. FLOCON.
7. SENARD.
8. BUCHEZ.
9. DUPONT (de l'Eure).
10. BILLAULT.
11. DUFAURE.
12. MARIE (de la Seine).
13. CORBON.
14. LEDRU-ROLLIN.
15. BOICHOT.
16. J. BASTIDE.
17. LAGRANGE.
18. RECURT.
19. THOMAS (Clément).
20. TOURRET, ancien ministre.
21. FORESTIER, colonel de la 6e légion.
22. LASTEYRIE (Ferdinand).

DERNIÈRES NOUVELLES.

On nous assure ce soir que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique donnant des nouvelles de Rome du 5 mai.

Il en résulterait que le général Oudinot aurait éprouvé un nouvel échec, et que l'avant-garde des Napolitains, composée d'Espagnols commandés par Zuchi, a été battu par les Romains.

Une lettre sous la date du 2 mai, venant de Rome, annonce que l'armée française s'est retirée vers Civita-Vecchia; que 12,000 Napolitains marchent sur Rome, mais que les Romains espèrent les anéantir.

La ville de Spezzia s'est insurgée et a proclamé le gouvernement provisoire. Les Piémontais marchent pour bombarder encore *une poignée de factieux*, mais deux régiments de Lombards sont là pour soutenir cette nouvelle insurrection. On assure que des généraux autrichiens commandent les troupes sardes. L'alliance austro-sarde ne peut plus être mise en doute.

Marseille, 8 mai, 3 *heures après-midi*.

Un bateau à vapeur arrive à l'instant, et apporte une lettre de Gênes, datée du 7, qui annonce que les Autrichiens sont entrés à Livourne au nombre de 10,000. L'*ordre* règne aussi dans cette ville.

Des nouvelles de Massa annoncent que le nombre des rations fournies aux Autrichiens a beaucoup diminué, ce qui semblerait indiquer que les Autrichiens vont se diriger vers Modène, pour se porter vers la Romagne.

On prétend que les Autrichiens ont débarqué à Ancône au nombre de 4,000.

Rien de positif, rien de certain ni sur l'entrée des Hongrois à Vienne, ni sur la révolution saxonne. Les bruits sont divers et très-contradictoires. Le gouvernement n'a reçu rien d'officiel.

Nous ne recevons aucune nouvelle positive du théâtre de la guerre en Hongrie. Il paraît que la concentration des troupes autrichiennes a déterminé les Hongrois à concentrer aussi les leurs. Ils ne se bornent pas d'ailleurs à avancer; ils organisent encore la force armée dans les contrées qu'ils laissent derrière eux. Les dernières nouvelles de Vienne sont du 6 mai. On s'attendait à une bataille décisive dans les environs de Presbourg, et ce n'est qu'après une victoire remportée près de cette ville que les Hongrois auraient pu entrer à Vienne.

On a reçu le 5 mai à Vienne la nouvelle certaine d'une victoire remportée par les Hongrois. La ville de Szered est tombée en leur pouvoir.

Les insurgés de Dresde continuaient encore, le 8 mai, le combat. La tentative d'insurrection à Leipsick, dirigée contre le conseil municipal, qui a interrompu ses relations avec le gouvernement provisoire de Dresde, a échoué. Elle a été comprimée par la garde communale.

La ville et la forteresse de Landau, dans le palatinat bavarois, ont été déclarées en état de siége. Tous les étrangers ont été obligés de quitter la ville.

Le plénipotentiaire bavarois près le pouvoir central a protesté contre l'envoi de M. Eisenstuck dans le palatinat en qualité de commissaire de l'empire.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient dans sa partie officielle :

1° La promulgation de la mise à l'ordre du jour de l'armée des articles 6 et 7 du décret du 11 mai.

2° Une loi relative à l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon.

Séance de l'Assemblée.

Nous avons assisté au dénouement du drame commencé lundi dernier; cinq jours de discussions importantes, cinq jours de combat acharné pour tomber entre le ridicule et l'odieux : le ridicule, par une scène de grotesque embrassade entre deux généraux, dont l'un, M. Leflo, est venu se poser à la tribune en champion de l'honneur militaire, honneur que personne ne songeait à attaquer; l'odieux, parce que le vote de ce soir, l'ordre du jour, puisqu'il faut l'avouer, l'ordre du jour qui donne au ministère Barrot la sanction de ses tendances réactionnaires, abandonne aux caprices d'un capitaine peu républicain la nationalité romaine; parce qu'il livre pieds et poings liés les libertés publiques, si chèrement payées, si durement acquises, à toutes les folles tentatives des partis, aux entreprises insensées des factions royalistes.

Rien n'a pu y faire, ni les chaleureuses inspirations de Ledru-Rollin, ni la poignante ironie de Jules Favre, ni la froide raison de M. Dupont de Bussac rappelant, dans un langage plein de finesse et de dignité, que le monopole du patriotisme n'appartient pas exclusivement au porteur d'épaulettes qui semble vouloir l'accaparer à l'Assemblée, et il aurait pu ajouter que le courage civil est plus rare en France que le courage militaire.

Ce vote déplorable a tué la liberté romaine, et désormais l'Italie, depuis les Alpes jusqu'au golfe de Tarente, appartient au despotisme; le pays qui a jeté le premier cri d'indépendance au milieu de l'Europe féodale par la bouche de Campanella, Rienzi et Savonarole est, en plein dix-neuvième siècle, livré à toutes les tyrannies, par qui? par la République française. En vain, Jules Favre a-t-il invoqué le droit des gens, en vain répétait-on de toutes parts, que si assassiner un homme était un crime, il n'y avait plus d'expressions assez fortes pour qualifier la destruction d'un peuple tout entier.

En vain Jules Favre et Ledru-Rollin ont-ils tour à tour invoqué les plus nobles sentiments, fait appel aux passions élevées, à la générosité de la France, à sa gloire et à son honneur; ils n'ont pu ébranler un parti pris d'avance. La France, nous en sommes sûrs, protestera; mais d'ici là que deviendra l'Italie?

Ainsi les instructions liberticides données au général Oudinot, les négociations avec Gaëte, le sang italien et le sang français inutilement répandus; la lettre du président répondant au premier vote de l'Assemblée, au vote de lundi soir, cette lettre mise à l'ordre du jour de l'armée par le général Changarnier, accompagnée de commentaires sans nom et dignes de ce prétorien, insultant à la dignité de l'Assemblée dans la personne de son président, tout cela restera impunie, à moins toutefois qu'une nouvelle Assemblée plus soigneuse des intérêts de la France et de sa propre dignité ne punisse ces incessantes provocations contre la liberté.

Il faut l'avouer, nous espérions mieux; deux mots étaient sur toutes les lèvres, dans tous les cœurs : ajournement des élections, mise en accusation du gouvernement; c'était l'unique satisfaction que la France pût recevoir, la seule qu'elle pût convenablement accepter; on lui a répondu par l'ordre du jour pur et simple. Nous n'avons pas le courage d'analyser la triste faconde de M. Barrot et de ses amis; il est des moments de douloureuse émotion où l'indignation se concentre au cœur et met dans l'impossibilité de parler ou d'écrire.

Comités et commissions.

M. David du Gers a déposé, au nom du comité des finances, son rapport sur un projet de loi tendant à la prorogation, jusqu'au 1er janvier 1859, de la surtaxe de 12 fr. 25 c. par hectolitre d'alcool, perçue à l'octroi de Rouen, en vertu de la loi du 25 avril 1847.

Le rapport conclut au rejet de ce projet. Ce n'est pas, dit-il, dans l'état actuel des choses que des demandes comme celle de la ville de Rouen peuvent être accueillies, car elles tombent complètement à la charge d'une partie de la population rouennaise, pour laquelle l'usage de l'alcool est devenu de première nécessité.

M. Vidal a déposé son rapport, au nom du même comité, sur le projet relatif au report sur l'exercice de 1849, d'une somme de 94,572 fr. 52 c., non employée sur l'exercice de 1847, et applicable au conservatoire anatomique de la faculté de médecine de Montpellier. Ce rapport est favorable à l'adoption du projet.

M. Aylies, au nom de la commission chargée de l'examen des propositions de MM. Leroux et Saint-Romme, sur le droit de réunion, a déposé son rapport qui propose de ne donner aucune suite à la proposition simultanée de ces deux honorables représentants.

Nous sommes toujours à nous demander la cause du désastre de l'armée française devant Rome. Les souvenirs classiques de Rome nous rappellent les paroles de Tite-Live sur un échec inexplicable subi par les légions romaines : « Le gouvernement de la République, dit le grand historien, ayant été remis entre des mains indignes, l'armée romaine s'en est vengée sur le Peuple romain de la manière la plus cruelle; elle s'est laissé battre par l'ennemi! »

Voici l'ordre du jour qui a été lu aujourd'hui dans toutes les casernes, sur l'invitation du général Changarnier :

« Officiers et soldats de la garnison de Paris.

» Vous avez remarqué dans les journaux la lettre adressée par le président de la République au chef des troupes qui ont combattu courageusement, mais sans succès, sous les murs de Rome. M. le général en chef désire qu'elle soit connue dans tous les rangs de la hiérarchie militaire.

» Cette lettre doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'Etat, et elle contraste heureusement avec le langage des hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu. »

On nous communique la pièce suivante ;

AUX ÉLECTEURS.

Le comité de la rue de Poitiers a fait l'honneur à M. Napoléon Bonaparte de combattre sa candidature d'une manière toute particulière, en publiant une lettre contre lui.

Les signataires de cette lettre sont :

MM. Molé, qui a fait fusiller le maréchal Ney ;

Thiers, l'auteur des lois de septembre, de la loi de régence, le dernier ministre de Louis-Philippe ;

Ferdinand Barrot, ancien avocat du domaine de Louis Philippe, le frère du premier ministre actuel ;

Montalembert, le soutien des jésuites, l'ami du Sonderbund suisse, celui qui anathématisait notre grande révolution du haut de la tribune de la chambre des pairs ;

Berryer, le volontaire royaliste de 1815, celui dont le mérite est d'être l'orateur de la légitimité ;

Broglie, le chef de la secte genevoise des doctrinaires, ex-ministre de Louis-Philippe.

Peuple, c'est à toi de prononcer pour ou contre ces hommes.

Nous sommes priés de reproduire la pièce suivante :

CITOYENS,

Tout homme qui brigue l'honneur de représenter ses concitoyens leur doit un compte fidèle de son passé.

Ce n'est point une vanité excessive qui me pousse à désirer vos suffrages. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont fait persécuter et accuser des hommes dangereux pour le pays. Je dois accepter cette position, et vis-à-vis du seul souverain que je reconnaisse, le *Peuple*, il ne m'est plus permis de me taire. Il faut que la lumière se fasse sur toutes mes actions politiques.

Au 24 Février, j'ai acclamé avec bonheur à la chute de la royauté. C'est avec un cri d'enthousiasme que j'ai proclamé la République.

Pendant les premiers moments de la Révolution, le danger me semblait venir des anarchistes. Après les terribles journées de mai et de juin, j'ai cru que la République ne pouvait périr que par ses excès. J'ai donc voté résolument les mesures que je croyais nécessaires au raffermissement de la société et au maintien de l'ordre. Mais ce que j'ai fait, c'était au profit de l'établissement du nouveau gouvernement et non pour servir une réaction que je déteste.

Dans la grande élection du 10 décembre, mon choix ne pouvait être douteux. Il m'était donné de servir mes convictions et mes sympathies ! Le rêve de toute ma vie a été de voir le nom de Napoléon servir de drapeau à la République. J'ai fait tous mes efforts pour le triomphe de Louis-Napoléon Bonaparte. Par son nom, par ses écrits, par sa longue captivité pour la cause populaire, je le croyais plus apte que personne à établir d'une façon stable la République.

Je me suis jeté résolument et *avant tout autre* dans la lutte. Aucun citoyen ne l'a soutenue avec plus de conviction et avec plus d'énergie. Dans la presse, à la tribune nationale, quand il y avait peut-être du danger à combattre une Assemblée hostile, j'ai lutté *seul* avec le Peuple. Alors, les amis d'aujourd'hui, les réactionnaires, les hommes de l'ancien régime consultaient les chances de succès avant de se décider. Six millions de suffrages ont répondu par une immense acclamation, et, dans cette journée immortelle du 10 décembre, on a vu la presque unanimité du premier Peuple de la terre proclamer le président actuel. Pourquoi faut-il qu'une politique déplorable, conduite par des hommes inhabiles, soit venue ramener la discorde parmi nous ?

Après l'élection du président, je me suis renfermé dans un silence d'attente ; j'ai tâché d'éclairer le pouvoir sur les hommes qui le perdaient ; et enfin, pour éviter de blâmer ce que je ne pouvais approuver, j'ai accepté comme une sorte de retraite le poste d'ambassadeur en Espagne.

Quelques jours après mon arrivée à Madrid, j'ai reçu *par les journaux* une lettre tout intime du président. L'original n'a été remis entre mes mains que le lendemain. Le chef de l'Etat me reprochait un discours prononcé à Bordeaux.

Serait-ce un crime, sous la présidence républicaine de Louis Bonaparte, de montrer de la défiance pour les chefs de la réaction bourbonienne, de montrer de la sympathie pour les victimes de l'absolutisme à l'étranger, quand Louis Bonaparte lui-même a combattu, en 1831, dans les rangs des révolutionnaires italiens, quand, par ses livres et mes relations d'amitié personnelle avec lui, je savais combien il *méprisait* la politique de ces mêmes hommes qui pèsent aujourd'hui sur son gouvernement ?

Le seul grief que l'on avait contre moi, c'était d'avoir parlé irrévérencieusement de ces hommes que je m'honore de combattre.

A Bordeaux, après tout, j'étais candidat aux élections et non ambassadeur. Mais ce que l'on me reprochait, sans en rejeter la responsabilité, je dirai tout simplement que c'était *tout-à-fait faux*.

Pendant mon voyage, je n'ai point assisté à une réunion électorale, je n'ai pas dit un mot de politique. Mes amis du département de la Gironde, ceux mêmes auxquels on prétendait que je m'étais adressé, l'ont constaté d'une manière authentique.

Sur qui doit retomber la calomnie du discours inventé ? La publicité donnée à la lettre intime du président ? Je ne veux pas le rechercher. Il est au-dessous de moi de dévoiler des intrigues d'antichambre.

Un homme qui se respecte pouvait-il admettre que le président de la République, que l'ami, que le parent pût correspondre avec son ambassadeur, son ami, son cousin, par l'intermédiaire d'un journal de province ?

Que pouvais-je faire après un tel outrage ? Ce que tout homme d'honneur eût fait à ma place : écrire ma démission, partir de suite pour la remettre entre les mains de M. le ministre des affaires étrangères.

Apprenant par le *télégraphe* mon passage à Bayonne, le ministère m'a destitué.

Révoquer un fonctionnaire public qui vient vous apporter sa démission, c'est une satisfaction d'amour-propre que je laisse volontiers à messieurs les ministres.

Voilà la vérité.

C'est à vous, électeurs, de juger cette intrigue et ses auteurs.

Citoyens ! ce que je voulais avant le 10 décembre, je le veux encore aujourd'hui.

Que les hontes de trente-trois ans soient effacées à l'extérieur, qu'une corruption de dix huit ans ne ronge plus notre beau pays, et qu'il se débarrasse enfin de ces *hommes du passé qui n'ont rien su prévoir, rien éviter, rien surmonter, qui seront ce qu'ils ont toujours été.*

Je continuerai à voter pour le maintien de la Constitution et de nos libertés, pour une conduite énergique à l'extérieur seule digne de la France révolutionnaire, pour l'amnistie des déportés sans jugement, pour les mesures qui fortifieront l'armée contre l'étranger, pour toutes les réformes auxquelles le Peuple a *droit* et qui n'entravent pas la marche du pouvoir. Je désire enfin une union assez forte parmi les démocrates pour résister à de folles et perverses utopies qui ne pourraient que bouleverser la société sans rien reconstruire, aussi bien qu'à une réaction fatale qui nous mène vers un abîme.

C'est aux hommes d'ordre, aux républicains, au vrai Peuple que je m'adresse !

Electeurs de Paris, j'attends votre jugement avec la confiance et le calme d'une âme honnête et patriotique.

NAPOLÉON BONAPARTE
(Fils de Jérôme).

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 10 mai 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	203,645,852 79
Numéraire dans les succursales	152,956,360 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	96,138 2
Portefeuille de Paris, dont 14,635,744 fr. 44 c. provenant des succursales	48,084,747 3
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	79,392,409 16
Avances sur lingots et monnaies	15,916,682 »
Avances sur effets publics français	27,187,492 45
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,473,337 »
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,283,787 »
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	5,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	6,402,939 79
Effets en souffrance dans les succursales	3,935,048 »
Dépenses d'administration de la Banque	486,146 39
Dépenses d'administration des succursal.	384,614 »
Divers	977,282 9
Avance au département de la Seine	3,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000 »
	704,013,845 24

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	385,506,200 »
Billets au porteur en circulation des succursales	26,134,800 »
Billets à ordre	1,189,861 75
Compte courant du trésor, créditeur	34,950,212 10
Comptes courants	93,679,559 16
Comptes courants dans les succursales	30,775,526 »
Récépissés payables à vue	4,114,300 »
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,109,690 »
Traites des succursales à payer par la Banque	7,240,119 17
Traites de la Banque à payer par les succursales	4,716,685 »
Dividendes à payer	230,477 25
Liquidation du comptoir d'Alger	198,412 44
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,194,788 61
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,697,074 »
Réescompte du dernier semestre	246,109 85
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	460,661 »
Divers	338,618 91
	704,013,845 24

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ITALIE.

Savoie. — CHAMBERY, 7 *mai*. — On ne comprend pas assez la position exceptionnelle, anormale dans laquelle nous sommes placés. La Savoie est, géographiquement, commercialement et politiquement en dehors du Piémont ; les intérêts des deux pays ne peuvent pas être les mêmes. Pendant que nos millions se transportent au-delà des monts en magnifiques édifices, en chemins de fer, on nous marchande une route, un pont, un subside pour une cour de justice, etc. Vienne la question des douanes, et l'antagonisme sera plus saillant encore ; avec le régime constitutionnel, nous n'avons fait que changer de maîtres : au lieu d'un despote, nous aurons à subir une majorité parlementaire, jalouse, faisant, défaisant les ministères auxquels elle imposera ses exigences locales, disposant indirectement du pouvoir exécutif et ne connaissant enfin ni notre génie, ni nos besoins. Les budgets se répandront en pluie d'or sur les colléges électoraux ou sur les députés influents du Piémont pour acheter les consciences. La Savoie sera sacrifiée ou oubliée. Pour prix du sang qu'elle a versé, le ministère la livre à une réaction effrénée et sans contrôle qui rappelle les mauvais temps où M. Thaon de Revel, qui est encore aux affaires, répondait à un Génois : *Ici il n'y a point de citoyens ; ici il n'y a qu'un roi qui commande, une noblesse qui gouverne et une populace qui obéit.* A la noblesse qui gouverne il faut ajouter *les vilains* qui ont vendu leur conscience pour un avancement, une miette de pouvoir, ou leur entrée dans les salons de l'aristocratie : ils forment la race la plus méprisable et la plus impitoyable. Sera-t-on plus juste et moins exigeant à l'avenir ? — Non, mille fois non. (*Le Patriote Savoisien.*)

Piémont. — TURIN. — Voici le texte du discours prononcé par le général Ramorino avant son jugement.

« Messieurs, quand la flèche de la fatalité est lancée, ce n'est point la prudence qui peut nous en garantir. On dit que je suis allé à Arona pour fuir, pour me sauver ; mais pour cela il aurait fallu connaître quelques personnes, y avoir quelque rapport : choses toutes qui me manquèrent complètement dans ce pays que je n'avais jamais vu. Je suis allé à Arona parce que j'avais cru que le roi lui-même allait s'y rendre d'un moment à l'autre. Quant à ce qui touche ma position, je puis dire que ma conscience est telle que si je me retrouvais dans de pareilles circonstances, en présence des mêmes éventualités, je ferais encore ce que j'ai fait, parce que j'ai fait ce que le bon sens suggère de faire en pareil cas. Je voyais les Autrichiens, qui allaient tomber au cœur de ma patrie, à Alexandrie.

» Relativement à mes relations avec le général en chef, je dirai que nous étions en Pologne ensemble ; nous avions été nommés lieutenants-généraux le même jour et reçu l'un et l'autre le même jour le commandement de deux corps de troupes. Le général Chrzanowski a cru que je suis devenu envieux de lui quand je l'ai vu à la tête de l'armée piémontaise. A cet égard, je dois dire que je n'ai jamais eu qu'un sentiment qui ait dominé en moi, celui de la patrie.

» Si l'armée eût été en ligne, qu'on eût donné l'ordre de prendre une position, et que je ne l'eusse pas fait, oh ! alors je serais coupable ; mais quand les divisions sont sur une même ligne, alors les généraux qui les commandent sont, pour ainsi dire, caporaux de leurs soldats et doivent savoir eux-mêmes les garantir des éventualités qui se présentent ; ils ne peuvent point attendre ni recevoir les ordres du général en chef. Au reste, messieurs, je suis entre vos mains, c'est à vous de décider de mon sort. »

(*Echo des Alpes maritimes.*)

Voici le texte de ce jugement :

Jugement du conseil de guerre, convoqué par l'ordre du lieutenant-général major de l'armée pour le 3 mai 1849, à Turin, pour juger le nommé Ramorino (Jérôme), fils de Jean, âgé de 75 ans, lieutenant-général, ayant commandé la 5e division de l'armée.

Détenu dans la citadelle de Turin, et accusé du crime prévu par l'art. 259 n° 5 du code pénal militaire, d'avoir sciemment négligé de faire prendre, dans la matinée du 20 mars dernier, à la division (lombarde) par lui commandée, une forte position à la Cava, suivant qu'il lui avait été prescrit par le major-général de l'armée par ordre écrit en date du 16 mars d'Alexandrie, et de s'être au contraire tenu, avec la plus forte partie de sa division, sur la droite dudit fleuve, ce qui a facilité l'entrée à l'ennemi du côté de Pavie, et le mit en état de nuire avec plus d'efficacité à l'armée piémontaise, et avoir par là entravé l'heureuse issue des opérations militaires que le général s'était proposé d'exécuter.

Après avoir invoqué l'aide de la divinité ;

Après avoir entendu le rapport des actes de l'instruction, faite par le chevalier Santi, vice-auditeur général de guerre près du quartier général principal de l'armée, les réponses de l'accusé, les conclusions du fiscal et les plaidoiries du défenseur ; vu les articles 259, 205, 152 et 154 du Code pénal militaire, disons que le susdit Jérôme Ramorino doit être condamné, et le condamne à la peine de mort, après dégradation préalable.

L'exécution du jugement sera suspendue pour ledit jugement être soumis à S. M.

Pour ledit conseil de guerre,
Le secrétaire : CANONICO.

Chivasso, le 4 mai 1849.

Le général major de l'armée royale,
CHRZANOWSKI.

— Par décret royal du 4 mai courant, vu les recommandations faites par le conseil de guerre, S. M. a ordonné que la peine de mort aurait lieu par les armes, sans dégradation préalable.

Vu le décret de S. M., en date du 4 mai courant, la sentence sera exécutée avec la commutation ordonnée.

Chivasso, 5 mai 1849.

Le major général de l'armée royale,
CHRZANOWSKI.

— L'exécution de la condamnation pronononcée contre le général Romarino devait avoir lieu ce matin à 7 heures sur les remparts de la citadelle. Nous avons appris qu'elle est suspendue, le condamné s'étant, *dit-on*, pourvu en cassation.

Vénétie. — Radetzki est à Mestre, et le ministre Bruck, qui était déjà arrivé à Trieste, est revenu à Mestre pour conférer avec le maréchal. Les rapports des officiers autrichiens font présumer que les Autrichiens commencent à désespérer de prendre Venise, et que Radetzki ne sera pas plus heureux que ne l'a été Welden en Hongrie.

Toscane. — FLORENCE, 3 *mai*. — La taxe sur les voitures sera désormais perçue comme avant le 28 mars 1848 aux frontières de la Toscane qui confinent avec le territoire de Massa et de Garfagnana.

Ont été également rétablis les droits sur toutes les marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation.

L'affranchissement des correspondances épistolaires obligatoire pour les lettres envoyées à Massa ou dans la Garfagnana.

On asure que les ministres français et anglais résidant à Florence ont déclaré que le grand-duc n'a ni demandé ni accepté l'intervention autrichienne.

Les Livournais concentrent toutes les forces dans leur ville. Beaucoup d'étrangers qui vont dans le Génovesat, en Lombardie ou en France prennent la voie de terre. La misère à Livourne est grande ; il est impossible que Livourne reste longtemps daus cet état anormal.

République romaine. — ROME, 1er *mai*. — Hier, à onze heures et demie, nous avons été attaqués par les Français au nombre de 4,000. Notre canon les a dispersés plusieurs fois, et ils se battaient en se dispersant, et revenaient ensuite en bon ordre. Nous avions dans la campagne la légion Garibaldi, le bataillon universitaire et un corps de volontaires. Ceux-ci s'étant portés sur les derrières des Français, leur causèrent une grande perte et leur firent 500 prisonniers, emportant même les blessés. Le feu a duré 5 heures avec une grande vivacité. C'était pour nous un spectacle merveilleux. La campagne est couverte de morts, que les Français ne sont pas venus reprendre pendant la nuit, La légion Garibaldi a beaucoup souffert, et lui même est légèrement blessé. Ce matin, nous avons tiré le canon, mais on n'a pas encore riposté. Peut-être les Français ne veulent revenir qu'avec toutes leurs forces qui ne s'élèvent jusqu'à présent qu'à 9 ou 10 mille hommes.

Nous avons pris quatre pièces de canon. Tous les prisonniers s'accordent à dire qu'ils ont été trompés, et qu'ils croyaient qu'on les menait contre les Napolitains ou les Autrichiens. La France aussi a été trompée. Lorsqu'elle apprendra les événements et la ferme volonté du Peuple de vouloir rester en République, nous verrons si l'Assemblée nationale votera de nouveaux fonds pour envoyer d'autres renforts. Quant aux quinze mille hommes ils sont tout à fait insuffisants et ne feront rien. Si aujourd'hui les Français n'attaquent point, c'est un indice qu'ils ont éprouvé de grandes pertes.

Parlons un peu de Rome. L'élan de toute la population a été admirable. Entre la troupe de ligne, la garde nationale et le peuple nous avons 40 mille combattants, prêts à mourir plutôt que de laisser renverser la République. Hommes, femmes et enfants semblent animés d'une même pensée.

Les femmes s'arment de stylets, de couteaux, de pierres. Lors même que 30 mille hommes pénétreraient dans la ville, les choses n'en seraient pas plus avancées. Avant de nous soumettre, nous ferions plutôt sauter Saint-Pierre. Le peuple, lorsque les députés se promènent en écharpe, se presse sur leur passage et fait entendre les cris de : *Vive la République !* C'est un spectacle très émouvant. Des secours nous arrivent des provinces environnantes. Nous ne savons rien de précis sur la marche des Napolitains. L'événement a dû jeter le trouble à Gaëte. Une restauration papale n'est plus possible, après tout le sang versé et toutes ces ruines. Le prestige est détruit. Honneur aux Romains, et honte aux lâches qui préfèrent un esclavage sans dangers à la liberté noblement et glorieusement acquise. Nous pouvons être vaincus par l'Europe, mais nous tomberons avec honneur.

— 2 *mai*. — Les Français continuent leur mouvement de retraite vers Civita-Vecchia, sans doute pour attendre des renforts. En attendant, les provinces nous envoient chaque jour de nouveaux bataillons, et nous recevons aussi les adhésions de presque toutes les municipalités.

Les Napolitains sont arrivés à Frosinone, commandés par Zucchi, auquel se sont joints quelques renégats.

— 2 *mai, 4 heures*. — Les Napolitains sont à Velletri et marchent sur Rome. Qu'ils viennent ! Nous leur préparons des logements pour l'autre monde. Dans les rues, il a été fait de grands amas de pierres portant cet écriteau : « Armes pour les femmes. » Bon nombre d'entre elles sont aux postes les plus périlleux, armés de fusils, de cout aux et de poignards. Tous les palais, toutes les villas aux environs de Rome tombent sous les coups de la démolition pour faciliter la défense.

En définitive, nous sommes en révolution, et nous agissons révolutionnairement. Le Peuple est résolu à convertir en désert sa belle et illustre cité plutôt que de la laisser retomber sous le joug des prêtres.

Cependant, à part l'agitation qui naît des dangers du moment, la ville est fort tranquille, et il n'y a pas la moindre crainte ni la moindre apparence de réaction. Hier on a brûlé les carrosses du cardinal Antonelli ; aujourd'hui les voitures du pape transportent nos morts au Capitole.

L'échange des prisonniers contre la colonne commandée par Melara a été convenu. C'est un démenti à la nouvelle qu'on avait publiée que cette colonne avait reçu les Français aux cris de : Vive Pie IX ! Ces braves jeunes gens étaient disposés, au contraire, à la plus vive résistance, et l'on a appris ce matin que la moitié environ s'était sauvée pour aller rejoindre les Romains.

Les Napolitains, au nombre de 4,500, sont sous les ordres de Zucchi ; 6,000 hommes en outre sont sous le commandement du général suisse. Les Romains se battront contre les Napolitains avec encore plus d'acharnement que contre les Français. Les Italiens ont un compte un peu étendu à régler avec les messieurs de Naples, et nous savons d'ailleurs combien seraient plus terribles les conséquences de la victoire des Napolitains.

— Le roi de Naples commande en personne son armée, qui, dit-on, s'élève à 12,000 hommes. Les Français pour aujourd'hui ne paraissent pas disposés à nous attaquer. Ils ont pris position encore plus loin qu'hier. Mais nous nous attendons demain à être attaqués par les Napolitains qui sont à Velletri.

Cependant de ce côté il n'y a encore rien à craindre, à cause de l'aspect formidable de nos moyens de défense et de l'enthousiasme populaire. Toute la cité intérieurement et extérieurement est barricadée ; il y a de 40 à 50,000 hommes sous les armes. Cependant nous n'avons pas assez de canons pour en garder toute une étendue de 16 milles. Mais si nous périssons que nous importe ! L'honneur de Rome et de l'Italie sera sauf.

SUISSE.

GENÈVE, 9 *mai*. — Le conseil des états vient de terminer sa délibération sur le tarif des postes ; il a voté la proposition du conseil fédéral sur la taxe relative au port des journaux. On sait que, d'après cette proposition, cette taxe est de vingt pour cent sur le prix de l'abonnement. Cette bizarrerie, dont on rira bien partout où l'on s'entend en administration postale, a tout simplement pour but de favoriser les petits journaux de la Suisse allemande qui paraissent à un prix très réduit, au détriment des journaux de la Suisse française dont le prix est beaucoup plus élevé, attendu que notre cercle d'abonnement est moins étendu. Notre journal est déjà en perte, et la nouvelle taxe augmentera considérablement ses frais. Cette partialité contre la Suisse française commence à révolter même ceux ceux qui croyaient devoir faire passer leur *satisfecit* au conseil fédéral. Toute la délibération sur ce tarif postal a d'ailleurs montré de la part de ceux qui l'ont rédigé et de ceux qui l'ont voté, un génie fiscal des plus étroits et des moins intelligents ; par des taxes élevées ils croyent avoir beaucoup, et ils ne savent pas qu'ils auront beaucoup moins. (*Revue de Genève.*)

— Plus nous étudions le projet de loi militaire fédérale, plus nous y découvrons d'énormités. Nous venons d'y remarquer des dispositions qui ont excité au plus haut degré notre attention. Par la combinaison des articles concernant les attributions du général en chef, alors qu'on croit devoir en nommer un, il est aisé de reconnaître qu'on a entendu lui accorder une espèce de dictature militaire, non-seulement sur l'armée placée sous son commandement, mais sur toute la Suisse. Dans un temps où nous voyons tant de généraux en chef compromettre l'indépendance et la liberté des peuples par incapacité ou trahison, de pareilles attributions méritent d'être prises en sérieuse considération. Dans tous les cas, elles ne sont pas fédérales, elles seraient contraires à la Constitution. Ce qui l'est encore, c'est la prétention encore une fois renouvelée de soumettre les routes et constructions des cantons frontières à l'autorisation militaire fédérale. Cette prétention, déjà repoussée lors de la délibération sur la Constitution, reparaît maintenant comme si de rien n'était. C'est d'un remarquable dédain pour les prescriptions constitutionnelles dont on semble faire bien peu de cas au Conseil fédéral.

POLOGNE.

POSEN, 6 *mai*. — Cinq bataillons de la landwehr du grand-duché sont convoqués, et ils seront dirigés vers la Haute-Silésie pour faire partie de l'armée d'observation. Les démocrates allemands à Posen commencent à faire une rude opposition au gouvernement de Berlin, et ils s'aperçoivent qu'il ont eu tort d'avoir en partie aidé les employés et les juifs dans leur animosité contre les Polonais. Une cérémonie imposante a été célébrée le 30 avril dans la petite ville de Xionze, en commémoration des victimes que les soldats prussiens ont faites dans les combats de l'année passée. Trente prêtres et plusieurs milliers d'habitants, arrivés des environs, assistaient à cette réunion politique et religieuse.

— On écrit de Tarnow en Galicie, le 2 mai, que les Russes passent la Vistule non loin de cette ville.

HONGRIE.

Le général hongrois Perczel, qui opère maintenant dans la Serbie autrichienne, a publié plusieurs proclamations, dans lesquelles il engage les Austro-Lerbes à se détacher de l'Autriche et à agir de concert avec les Hongrois. Il les éclaire sur la perfidie du cabinet autrichien, en leur montrant qu'on se sert d'eux comme d'instruments pour reconquérir le despotisme ; et il les assure que les Hongrois, loin de vouloir les opprimer, les aideront même à cultiver leur langue et leur nationalité, à sauvegarder leur religion, à défendre leur indépendance contre l'usurpation des Allemands-Autrichiens. Dans une de ces proclamations, il affranchit le district de Czaykistes de l'esclavage militaire qu'il subissait ; il les autorise à s'organiser librement et à se servir, dans les actes d'administration, de leur langue natale. (*Journaux slaves.*)

— Les *Nouvelles serbes*, qui paraissent à Belgrade, publient un *memorandum* adressé à l'empereur par le ban Jellachich. Il y demande pour les Slaves du midi et pour les Slovaques du nord de la Hongrie le libre développement de leur nationalité, le remplacement du général Rukavina par le général Teodorowic, un gouvernement libéral pour les frontières militaires et une convocation de la diète croato-slavonne. Le ban déclare que les Hongrois qui entouraient le prince Windisgraetz étaient ennemis des Slaves.

— La *Gazette de Vienne* du 4 mai annonce que deux colonnes russes se trouvent déjà en marche vers la Hongrie. Elles s'y dirigent par Oswiecim et Suypusch.

— Le *Wauderer* rapporte que le 3 mai un combat sérieux a dû avoir lieu dans les environs de Presbourg. Les Hongrois s'étaient avancés ce jour jusqu'à Szered. Le *Wanderer* suppose que les impériaux ont été obligés de rétrograder, car le même jour des voitures nombreuses traversaient Presbourg. Une quantité de cavaliers n'avaient pas de chevaux. Presbourg était rempli des troupes de différents corps.

AUTRICHE.

VIENNE, 5 *mai*. — L'empereur est arrivé aujourd'hui d'Olmütz au château de Schœnbrun. Le *Wanderer* dit que l'empereur de Russie y était également attendu et que l'attaque en Hongrie recommencerait sur tous les points le 10 mai. Uun grand nombre d'officiers de l'armée d'Italie auraient reçu l'ordre de rejoindre l'armée en Hongrie. On disait que Nicolas demandait qu'on confiât le commandement à Radetzki.

— La *Gazette nationale* dit à propos de l'intervention russe :

« On n'a pas peur des Russes ; en Transylvanie ils passaient en masse du côté de Bem et cette circonstance explique la retraite du général russe même à travers les défilés, où il était facile de s'arrêter et de se défendre. De dix mille Russes entrés en Transylvanie, il n'y en a que 5,000 entrés en Valachie. Le général Lüders a écrit à l'empereur pour lui demander d'autres troupes, car celles qu'il avait se sont inspirées de l'esprit révolutionnaire. Les prisonniers que Bem avaient faits se voyaient hommes libres pour la première fois de leur vie, et ils sont contents de pouvoir se trouver dans une armée qui combat pour la liberté... La nouvelle intervention russe mécontente beaucoup d'officiers autrichiens ; ils se voient déshonorés, et plusieurs quitteront le service. »

— Le général russe Freitag est venu le 3 mai voir le général Welden à Presbourg. Le prince de Schwarzemberg et la ministre Cordon assistaient à leur conférence. On n'a pas pu arriver à s'entendre sur plusieurs points importants. Welden demande seulement une assistance passive, l'occupation de quelques villes par les Russes ; Freitag veut que les Russes prennent part à la gloire des victoires futures. L'arrivée de l'empereur à Vienne a pour but d'accélérer l'entente entre les deux généraux. D'autres disent qu'il s'est sauvé d'Olmütz à l'approche des Hongrois. (*Correspondance.*)

— On disait à Vienne, le 5 mai, que les Hongrois avaient déjà livré quelques combats aux Russes qui seraient entrés en Galicie. On y parlait aussi de l'agitation que faisait dans ce pays le paysan Kobylitza. Toutes les mesures pour l'arrêter ont été infructueuses. On s'attendait à un mouvement général en Galicie.

ETATS GERMANIQUES.

HAMBOURG, 8 *mai*. — Le roi de Hanovre s'est vu forcé de quitter sa capitale et de se rendre au château de Herren-

hausen. C'est à la suite de demandes pressantes, qui lui arrivaient de toutes les parties du pays, d'accepter la Constitution allemande, qu'il a pris ce parti. La ville de Hanovre elle-même vient d'être mise en état de siége. Quatre mille hommes de troupes prussiennes vont l'occuper.

— La forteresse de Landshut, en Bavière, a été également mise en état de siége. Un régiment de cavalerie bavaroise a déclaré vouloir défendre la Constitution allemande. (*Mercure de Souabe.*)

DRESDE. — Nous recevons par le *Moniteur prussien* les nouvelles suivantes de Dresde, qui vont jusqu'au 8 mai :

Le premier bataillon prussien du régiment l'*empereur Alexandre*, retenu dans les environs de Riesa par suite du dégât des rails, n'est arrivé que ce matin. A 9 heures, il a pris part au combat dont on fait le récit suivant : La fabrique de miroirs dans la Fausse-Braie et une maison située de l'autre côté, et garnie d'une tour de six étages, ayant été prises d'assaut par les soldats saxons et prussiens, les tirailleurs postés sur la promenade, s'étaient avancés jusqu'aux boutiques qui se trouvent derrière la poste. A l'aile gauche, les troupes étaient maîtres du nouveau marché et des rues adjacentes, et le combat des tirailleurs continuait sur la promenade et au marché des viandes. Le combat le plus acharné eut lieu autour de l'*Hôtel de Saxe* et de l'*Hôtel de Rome;* tous les deux, foudroyés par l'artillerie, furent pris d'assaut. Tous ceux qui les défendaient furent tués. Par un malentendu, le prince Sewarzbourg-Rudolstadt, colonel autrichien, qui demeurait à Dresde et était malade, y a trouvé la mort. Le *Moniteur prussien* dit que les soldats prussiens et saxons massacraient le monde avec un accord tout fraternel.

Le 8 mai un bataillon d'un autre régiment prussien est encore arrivé de Berlin à Dresde. Ce jour le combat continuait : on tirait des maisons et les troupes ne s'avançaient qu'avec beaucoup de difficultés jusqu'au vieux marché. Le commandant de la garde communale révolutionnaire le lieutenant colonel Heinze a été fait prisonnier.

LEIPSICK, 7 *mai.* — Le conseil municipal a mis la ville sous la protection du pouvoir central allemand. On a essayé cette nuit de construire quelques barricades, soupçonnant la municipalité de paralyser les efforts des républicains; mais la garde communale, tirant sur le Peuple, tua plusieurs personnes et les barricades furent enlevées. Les chefs des associations politiques à Leipsick accusent, dans une proclamation du 6 mai, la municipalité d'indifférence pour le sort de Dresde, et ils ont quitté la ville pour combattre. Ce conseil a d'abord montré de la sympathie pour le mouvement de Dresde, croyant qu'il ne s'agissait que de la constitution votée à Francfort; mais, depuis, il s'est effrayé des tendances républicaines des insurgés et il a rompu toute communication avec le gouvernement provisoire de Dresde.

FRANCFORT, 8 *mai.* — MM. Simon et Vogt ont présenté à la séance d'aujourd'hui une motion tendant à faire prêter par le gouvernement central un appui efficace au mouvement populaire qui se manifeste en faveur de la Constitution de l'empire dans la Saxe et dans le Palatinat. L'urgence de cette motion a été reconnue et elle sera discutée dans la séance de demain.

PRUSSE.

BERLIN, 8 *mai.* — Le ministre de la guerre a donné l'ordre que plusieurs divisions de troupes prussiennes se dirigeassent immédiatement de différents points sur Dresde.

— Le ministère de Prusse a adressé, le 7 mai, à tous les présidents de provinces une circulaire par laquelle il les engage à prendre des mesures énergiques pour empêcher toute tentative de mettre à exécution les résolutions de l'Assemblée de Francfort du 4 mai. Par ces résolutions, l'Assemblée avait invité toutes les communes à mettre en vigueur la Constitution, et elle avait fixé le jour des élections pour la prochaine diète allemande.

PROVINCES RHÉNANES.

COLOGNE, 6 *mai.* — L'assemblée des délégués des communes a adopté hier les résolutions suivantes :

1° Elle reconnait la constitution allemande et elle s'oblige à se ranger du côté de l'assemblée nationale dans le conflit élevé par le gouvernement prussien.

2° Elle invite le peuple à déclarer les mêmes intentions.

3° Elle s'adresse à l'assemblée nationale pour l'engager à prendre des mesures énergiques pour procurer à la résistance du peuple l'unité et la force.

4° Elle invite le pouvoir central à concentrer les troupes pour leur faire prêter serment à la contitution.

5° Elle s'oblige à faire exécuter la constitution dans les communes respectives.

6° Elle demande la démission du ministère Brandebourg et la convocation des chambres.

7° Elle considère l'appel de la landwehr comme une mesure tendant à troubler la paix intérieure.

8° Elle croit que les plus grands dangers menacent l'existence de la Prusse dans sa composition actuelle, si le gouvernement n'a pas égard au contenu de ces déclarations.

Trois cents villes et beaucoup d'autres communes de la province rhénane étaient représentées dans cette réunion.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 10 *mai.* — *Fonds publics.* Les consolidés ont ouvert à 90 7[8 et 91 1[8 comptant, ils ont fermé à 90 1[8.

Dans la chambre des lords on n'a rien fait d'important. Dans la chambre des communes, lord Palmerston, répondant à M. Anstey, dit qu'il n'avait pas reçu d'informations officielles que les Russes aient érigé des fortifications dans les provinces de Moldavie et de Walachie, quoiqu'il ait entendu dire, mais non officiellement, qu'ils y ont érigé des casernes. M. Osborne dit que demain il fera des interpellations concernant les mouvements des troupes russes dans la Hongrie et qu'il demandera si le gouvernement a l'intention d'intervenir en faveur des Hongrois.

IRLANDE. — Une lettre de Dublin nous informe que les choses vont de mal en pis dans ce malheureux pays. Le choléra fait des ravages horribles. La misère devient chaque jour plus effrayante. Dans le comté de Kerry un cheval est mort de la fièvre. A peine avait-il été écorché qu'une foule de personnes se sont jetées dessus et l'ont dévoré jusqu'aux entrailles. Malgré l'état de ce pays, on fait dans chaque comté des collectes extraordinaires pour le pape. Le 19 avril dernier il a été envoyé à sa *Sainteté* par l'évêque, le clergé et les fidèles du comté de Meath la somme de 31,653 francs. Le comté de Tipperary avait déjà envoyé la somme de 32,500 f. Dans une seule église de Cork où l'on a fait, dimanche dernier, une collecte pour le pape, on a réuni la somme de 2,000 fr. On dit que le saint Père verse des larmes de tendresse en recevant la dernière obole de l'agonisant qui meurt de faim; mais, pour exprimer sa reconnaissance, il se borne à envoyer des indulgences plénières.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 11 *mai.*—Il y avait un moment dans la séance d'hier où la physionomie des représentants a pris un aspect très animé. On aurait cru assister à un de ces grands débats politiques qui ont le privilége de passionner les assemblées législatives. Il s'agissait de voter sur la première question de principes posée par M. le ministre des finances pour mettre un terme à la confusion des débats au sujet de la marche à suivre dans la délibération des diverses propositions, amendements et sous-amendements qu'avait fait naître la discussion générale sur les sucres.

« L'exportation du sucre pourra-t-elle continuer d'avoir lieu, avec décharge de l'accise, dans le sens de la loi de 1846 ? »

Cette question, qui implique le maintien de la prime, a été mise aux voix par appel nominal et adoptée par 54 voix contre 39.

ESPAGNE.

MADRID, 6 *mai.* — La chambre des députés a tenu hier une séance qui commencée à 3 heures a fini une demi heure après. Une interpellation a été adressée au ministère sur les affaires de la Catalogne. M. Figueras, ministre de la guerre, annonce que les nouvelles de la Catalogne sont très satisfaisantes, puisque la dernière bande un peu importante, celle de Saragatal, était dispersée et que ce cabecilla s'était réfugié en France.

On s'entretient beaucoup de la nouvelle qui circule depuis cinq jours de la démission de M. Mon, le Necker des Asturies, qui entraînerait celle de M. Pidal. On leur donne pour successeurs MM. Orlando et Vistahermosa.

Polémique de la presse espagnole.

Chaque courrier d'Espagne nous apporte une nouvelle confirmation des tendances des partis.

Ils se dessinent mieux de jour en jour ; leurs systèmes deviennent plus précis, plus tranchés.

Si l'un se refuse à accepter le rôle qu'on lui assigne, le parti opposé, en creusant fortement la ligne de son rempart, le force de déterminer la sienne. Nous reconnaissons toutefois cette conduite plutôt dans le parti conservateur monarchique que dans le parti progressiste. Ce dernier se retranche derrière son adhésion au principe monarchique; ses manifestes, même les plus avancés, témoignent de ce respect : mais tout devient inutile devant le dilemme qui lui est présenté journellement par les journaux conservateurs.

L'ÉPOQUE déclamait, il y a quelques jours, *que la monarchie héréditaire*, acceptée par les progressistes, *est incompatible avec la souveraineté nationale*, proclamée par eux-mêmes. Nous lisons dans un autre journal modéré la version suivante, du même principe : « Pour nous, il n'y a pas d'intermédiaire entre » ces deux systèmes : ou la monarchie constitution» nelle bien entendue, sincèrement comprise comme » elle l'est par le parti modéré de l'Espagne, de l'Ita» lie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, ou bien la Ré» publique qui, dans un délai plus ou moins long, » aura à admettre la terrible épithète de *sociale* ou » d'*anti-sociale*.

» Tout le reste n'est qu'une fluctuation sans direc» tion et sans boussole dans l'immensité de l'espace; » c'est se perdre dans un labyrinthe de généralités » contradictoires et impraticables; c'est faire ce qu'ont » fait les auteurs du programme non accepté par le » *Clamor*, quoiqu'il soit venu au monde sous le pa» tronage du parti progressiste; c'est faire ce que fait » la *Reforma*, qui se flatte aussi de représenter le » parti progressiste, quoiqu'elle diffère en fait des » principes du *Clamor*; c'est faire, en un mot, ce » qu'a fait, ce que fait et ce que fera, s'il manque de » courage, le journal la *Nacion*, annoncé comme le » symbole orthodoxe du progrès et déjà désavoué par » le *Clamor*; c'est faire, en un mot, ce qu'a fait, ce » que fait et ce que fera toujours la presse progres» siste, la minorité parlementaire progressiste, les » cortès progressistes, le gouvernement progressiste, » le parti progressiste enfin : marcher au hasard sans » pensée propre, et se laisser entraîner par la logique » des révolutions. »

Le journal le *Pays* continue de développer ses principes par le raisonnement suivant, fait dans l'hypothèse que le parti progressiste arrive au pouvoir. « Que répondriez-vous, lui dit-il, à ceux qui vous de» manderaient alors le suffrage universel, la liberté » absolue de la presse, des cultes, de l'industrie, du » commerce, de l'enseignement, toutes les libertés » enfin, jusqu'à l'absolu, en invoquant toujours le » progrès et la souveraineté nationale que vous pro» clamez ?

» Comment satisferiez-vous aux exigences de ceux » qui, au nom de la liberté et de la haine des privi» léges, de l'abnégation, du dévouement et de l'é» mancipation du travail, principes symboliques du » parti progressiste d'après le *Clamor*, vous demande» raient l'impôt progressif et plus tard l'abolition de » la propriété.

» Est-ce qu'il vous suffirait alors de dire que ces » déductions n'étaient point entrées dans votre pro» gramme ? Le mot de circonstance vous servirait-il » devant les réclamations pressantes et les arguments » *ad hominem* qui vous seraient impitoyablement » adressés ? Car enfin, on vous dira : Vous avez pro» clamé l'égalité et déclaré la guerre à tout privilège, » à tout monopole : eh bien ! supprimez cette diffé» rence monstrueuse qui existe entre le propriétaire » et celui qui ne l'est pas; supprimez cette inégalité, » qui est la plus terrible de toutes les inégalités. Vous » avez voulu émanciper le travail ? Empressez-vous » donc aussi de détruire l'organisation actuelle du » capital; car, telle qu'elle est, c'est l'esclavage de » l'ouvrier. Il est hors de doute que ces mesures sont » douloureuses, très-douloureuses; mais ce n'est pas » en vain que vous avez nommé le parti progressiste » le parti de l'abnégation et du sacrifice. Tels seront » les arguments des *socialistes*, et, en vérité, nous ne » prévoyons pas la réponse que vous pourriez leur » faire. » (*El Pays* du 4 mai.)

Ce langage serré, concis, sort aujourd'hui de la bouche des conservateurs espagnols; il nous semble sans réplique. Nous attendrons cependant ce que diront les journaux progressistes. Nous continuerons ainsi de constater la marche des esprits dans notre pays, empruntant aux organes non suspects les manifestations qui ressortent de la position que chaque parti prend pour la lutte de l'avenir.

RAMON DE LA SAGRA.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 11 mai.

A deux heures moins un quart la séance est ouverte, et le procès-verbal adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à la suppression des taxes des boissons perçues au Havre et à La Rochelle.

LE CIT. LEREMBOURE combat le projet, car la suppression de ces taxes, selon lui, serait une illégalité.

L'Assemblée passe à la discussion de l'article.

« Article unique. Les lois du 12 floréal, an 11, 25 mars 1806, portant établissement de taxes spéciales du bassin dans le port du Havre et de La Rochelle, sont et demeurent abrogées. »

Ce projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle le suite de la discussion sur les affaires d'Italie. (*Vive agitation.*)

Les ministres ne sont pas encore à leur banc.

La séance reste suspendue pendant quelques instants. Le citoyen Ledru-Rollin monte plusieurs fois à la tribune comme s'il allait prendre la parole, puis il en descend après s'être entretenu avec le citoyen président. L'agitation est très vive dans l'Assemblée.

LE CIT. PRÉSIDENT. La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour a été fixé hier. Les ministres ne sont pas présents. On les a fait prévenir; l'Assemblée a suspendu la séance par convenance. Je demande qu'on les fasse prévenir encore et que la discussion commence ensuite.

LE CIT. AYLIES. Il y a un projet de loi d'intérêt local.

Une voix.—Il est voté!

A gauche.—Et nous avons un projet d'intérêt général.

LE CIT. PRÉSIDENT. La séance va être suspendue.

La séance est reprise à deux heures et demie.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, la question italienne a pris des proportions nouvelles. Les documents nous sont arrivés, on prouvera quel lien unit la conduite tenue à Rome et la politique du gouvernement. Vous y verrez un plan arrêté, un système de contre-révolution suivi. Lorsque vous avez voté le subside, vous avez voulu que l'armée appuyât l'influence française. Vous vouliez qu'on se tînt à un point déterminé du territoire et qu'on n'entrât à Rome que dans le cas où on y aurait été appelé.

Il est constant que le majorité de cette Assemblée n'a pas voulu autoriser davantage. Vous savez ce qui s'est passé le lendemain de l'occupation de Civita-Vecchia. Le général Oudinot a dit qu'il était appelé. Le fait est démenti. (Mouvement.)

On a essayé de dire que l'un des triumvirs avait appelé l'armée française; les triumvirs sont restés parfaitement unis. Ils ont consenti à ce que les Français entrassent à la condition qu'ils n'interviendraient pas dans les affaires romaines.

Sous les murs de Rome, qu'est-il arrivé ? La question stratégique vous a jeté en dehors de votre volonté ! Le général en chef a poussé son armée sous les murs de Rome. On prétend qu'on n'a pas reçu de nouvelles, et cependant il a dû en arriver au ministère, et, d'après ces nouvelles, malheureusement les pertes ont été plus considérables.

Voici une lettre du 1er mai. Dans un seul régiment, dans le 20e de ligne, 4 officiers ont été tués, 5 lieutenants ont été grièvement blessés, 20 soldats ont été tués, 27 blessés, 278 prisonniers. (Sensation.)

La lettre est datée du 4 mai, du camp du général Oudinot. Cette lettre ajoute que pour pousser les soldats sur Rome on leur a dit que les Napolitains étaient entrés à Rome et que nous venions pour les combattre.

Voix diverses. — Trahison !

Une voix. — La question est jugée.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Eh bien, citoyens, vous avez entredeviné une partie de ces faits. L'orateur dit que nos soldats ont été trompés par les paroles qu'on leur a données.

Comment, au moment même de votre décision, ne point venir la fouler aux pieds, vous braver, et pourquoi ? Pour continuer cette déplorable politique. Si l'on persistait dans cette voie, c'était donc pour faire le sac de Rome ! Tenez, voilà ce qu'on a voulu faire, on a voulu vous tuer, et dire que vous n'existiez pas, et que le président de la République est tout ! (Oui ! Bravos !)

Le ministère vous a dit : cette lettre, c'est l'expression d'une pensée secrète; mais ce n'est pas un acte politique ! Etrange excuse ! Vous voulez aborder la question. Approuvez ou désapprouvez, et si vous ne couvrez pas cette lettre de votre responsabilité, donnez votre démission à l'instant.

Mais c'était là un raisonnement ! Avec le ministère, les pensées restent sous le voile. Il faut le deviner ! Aujourd'hui c'est un document, un document sérieux que j'apporte. Le général en chef a mis hier à l'ordre du jour de l'armée la lettre du président de la République, avec des commentaires.

L'Assemblée après cette lecture paraît vivement impressionnée.

Une voix. — La date.

A gauche. — C'est d'hier ! (Interruption prolongée.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, si vous réfléchissez bien, la main sur le cœur, avec le sentiment de votre dignité, répondez à cet insolent défi ; ou bien vous, représentants, effacez-vous, car vous avez la honte d'un démenti ! (Applaudissements.)

Vous voyez comment on vous montre à l'armée, comment on vous désigne aux baïonnettes ; et cela au profit du chef de l'Etat, au profit d'un retour impérial, peut-être ! (Mouvement prolongé.) Que dit-on pour accompagner ces documents ? Les journaux royalistes disent que les anarchistes ont besoin de cette leçon. Ces hommes m'accusent.

Et quand ils se cachaient, quel est donc l'homme qui s'est opposé à l'envahissement de 200,000 hommes, quel est celui qui était au Champ-de-Mars dans les jours de danger, c'était moi ? Je ne le dis pas par vanité; je le dis, parce que je savais que la population de Paris ne désapprouvait pas la politique des véritables républicains ! (Bravos.)

Messieurs, ce débat a pris de grandes proportions. La lettre du président la République vous brave ; la lettre du général en chef veut attaquer l'organisation de l'armée au profit de l'obéissance passive. (C'est ça !)

On a été, a-t-on dit, à Rome pour rétablir la religion et défendre ses intérêts. La religion, c'est le Peuple qui se bat pour la liberté, et qui expose le Saint-Sacrement au-dessus de ses barricades ! (Applaudissements.)

Que se passe-t-il en Italie ? Devant votre intervention, tout le Peuple italien, tous les défenseurs de la liberté se réfugient à Rome ! (Oui ! oui !)

L'orateur explique comme quoi la contre-révolution existe au-dedans comme au dehors. Le 29 janvier, quand le président de cette Assemblée a fait la demande des troupes au commandant en chef, il a été fait réponse qu'il était trop occupé. (C'est vrai !) En présence de cette situation solennelle, il faut que nous sachions, dit l'orateur, si les ministres sont solidaires; s'ils sont solidaires, ils ont violé la loi pour la question italienne. (Oui ! oui !)

Je vous le demande, citoyens, la question italienne, voulez-vous la laisser pendante ? êtes-vous convaincu qu'il n'y avait pas de ramas d'étrangers ? êtes-vous convaincus que, pour les hommes qu'on a sacrifiés, vous avez des devoirs à remplir ? (Oui ! oui !) Si vous le reconnaissez, vous direz à ces malheureux Romains : « Désormais, soyez nos frères. » et cicatrisons les plaies que nous leur avons faites. (Vive approbation.)

LE CIT. ODILON-BARROT. Le moment est trop grave, les actes comme les paroles mêmes comportent de trop grandes responsabilités pour que je ne comprime pas le sentiment légitime qui me domine (Bruit.) Pour ces actes, je demande qu'il en soit fait justice. Il faut donc que la question soit posée nettement.

Voix diverses. — Elle l'est ! (Bruit.)

LE CIT. O. BARROT. Mais dans un simple discours ? Non. Mais par une proposition jetée dans une discussion devant cette Assemblée. Il est bien facile pour ces partis extrêmes, tant de fois repoussés, de profiter de l'échec que nous avons eu pour aggraver la situation du pays. (Rumeurs.) Ces partis extrêmes révèlent leurs sentiments au fond. (Rumeurs prolongées.) Mais ce débat est une bonne fortune politique pour nos adversaires. (Violent tumulte.)

Cris nombreux.—A l'ordre !

LE CIT. J. FAVRE. Je demande la parole.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyen président, rappelez le ministre à l'ordre.

Voix confuses. Qu'il se rétracte. (Bruit.)

LE CIT. BAUNE. C'est une lâcheté !

(Nous entendons ces mots : Misérable ! C'est lâche ! — Le tumulte est à son comble.)

LE CIT. FLOCON. Je demande formellement le rappel à l'ordre du ministre.

Voix nombreuses.—Appuyé.

LE CIT. BARROT. On a d'étranges notions du juste et de l'injuste. Le droit d'un homme à qui du haut de cette tribune, on jette à la face l'accusation du crime de trahison.

Voix nombreuses. — Oui ! oui ! trahison !

LE CIT. O. BARROT. Pour certaines personnes, pour certain tribunal, je ne reconnais pas le jugement quand vous accusez avec la volonté de condamner. (Bruit.)

Voix diverses.—Vous l'êtes.

LE CIT. O. BARROT. Vous êtes bien impatients. Ah ! vous n'avez plus confiance dans cette politique qui a rétabli l'ordre et la confiance dans Paris. (Interruption.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Et bientôt la guerre civile. (Sensation prolongée.)

LE CIT. O. BARROT. Le citoyen Clément Thomas me donne un avertissement. Ce n'est pas le seul que nous ayons reçu. Nous savons qu'on n'attend qu'un motif pour recourir à la force et à la violence. (Rumeurs.)

Voix confuses.—C'est vous ! c'est vous ! (Tumulte.)

LE CIT. CL. THOMAS, de sa place. Le citoyen président du conseil vous a dit....

Voix à droite.—Vous n'avez pas la parole.

LE CIT. O. BARROT. Le citoyen Clément Thomas vous a dit que si l'Assemblée ne montrait pas assez d'énergie, on verrait demain la guerre civile. (Rumeurs et sensations diverses.) Puisque nous sommes dans une situation solennelle, il faut que tous les voiles soient déchirés.

Voix diverses.—Très bien !

LE CIT. CL. THOMAS. Le citoyen président autorise les explications que j'ai à donner. J'ai dit au président du conseil : Votre politique nous mène à la guerre civile, si l'Assemblée n'a pas assez le sentiment de sa dignité; oui, je le répète : oui, nous aurons la guerre civile !

LE CIT. LACROSSE interpelle vivement le citoyen Clément Thomas, qui lui répond quelques paroles au milieu du bruit.

Le citoyen Heckeren et quelques membres de la droite gesticulent avec violence.

LE CIT. O. BARROT. La discussion ne peut continuer devant un défi...

LE CIT. CL. THOMAS. Ce n'est pas un défi !

Voix nombreuses. — Non ! non !

LE CIT. O. BARROT. La guerre civile, lorsque nous sommes à la veille de l'expression du suffrage universel, vous n'y pensez pas ! Ce ne serait pas seulement un crime, ce serait une insigne folie !

A gauche. — Mais c'est vous qui y poussez ! (Bruit à droite.)

LE CIT. O. BARROT. Eh bien ! si un tel malheur arrive, la responsabilité en appartient à ces hommes qui ont proclamé partout qu'il y avait quelque chose au-dessus du suffrage universel ! (A droite : Très bien !)

Une voix à gauche.—Très bien ! mais ça ne signifie rien !

LE CIT. O. BARROT. Elle appartient à ceux qui, lorsque nous avons voulu désigner l'homme qui devait être l'élu de la nation, traînaient déjà cet homme dans toutes les infamies de la diffamation ! (Très bien ! à droite.) Ce sont ces hommes qui, à la veille des élections, craignant que ce troisième essai ne leur soit pas favorable, veulent nous entraîner dans les émotions de la guerre des rues. (Oh ! assez !)

Une voix à gauche. — Ce sont de grands mots !

Il faudrait nous décerner un brevet de folie... pour que nous, des hommes politiques, nous acceptions la guerre civile, à la veille de ce jugement souverain.

Une voix. — Mais qui parle de cela !

Autre voix. — C'est un argument pour le besoin de la cause. (Bruit à droite.)

LE CIT. O. BARROT. On veut précipiter le pays dans les convulsions de la guerre civile. (Oh ! oh !)

Voix nombreuses. — A la question ! à la question !

LE CIT. O. BARROT. Soyez bien convaincus qu'il y a une parfaite loyauté dans notre conduite, et que nous ferons tout pour éviter un conflit (Assez !)

Une voix. — M. le président, rappelez l'orateur à la question. (Oui ! oui !)

LE CIT. O. BARROT. J'arrive à la lettre du président de la République... (Ah !) insérée dans un ordre du jour de l'armée, elle est accompagnée de commentaires qui ne portent nullement l'intention de provoquer une scission entre la politique de l'Assemblée et le gouvernement. C'est une voix amie qui s'est fait entendre aux soldats, qui sont dans une situation périlleuse. Quant à l'ordre du jour qui renferme cette lettre, il y aura des explications de la part de celui qui a signé cet ordre. Nous ne voulons pas que les convenances politiques soient transgressées par qui que ce soit.

Le gouvernement a eu le double sentiment et des idées qui doivent dominer et de l'union qui doit régner dans le pouvoir pour rassurer tous les amis de l'ordre. Je n'ai, quant à la question d'Italie, que répété ce que j'ai déjà dit plusieurs fois Nous ferons tout pour rester dans les intentions de l'Assemblée; ce qui nous servira de règle pour défendre notre influence en Italie.

Notre politique a été définie et a reçu l'approbation de l'Assemblée, qui a voté le subside.

Nous allons en Italie nous mettre en face des événements qui se pressent dans Rome. Nous poursuivons notre but : nous y allons porter une médiation réclamée par la civilisation. (Rumeurs.)

L'Assemblée a déclaré qu'il fallait faire rentrer notre politique dans l'esprit du vœu exprimé par l'Assemblée le 7 mai. Le sentiment de ma conscience me dit que j'ai agi selon ce vœu. Je sais bien parfaitement que ce que j'ai voulu, ce que je veux encore, c'est tout ce que veut l'Assemblée, et ce qui est à l'avantage de la liberté bien entendue. (Rumeurs.) Je veux ce que vous voulez, si ce n'est appuyer les anarchistes qui sont à Rome, ces hommes qui, lorsque nous nous présentions comme amis, nous ont accueillis à coups de canon. (Explosion de murmures.)

La question est posée, elle sera résolue par un vote ! Si nous devons nous lier à la politique du gouvernement romain, à son existence, que l'Assemblée le dise par un vote solennel. (Violentes rumeurs.)

Une voix à gauche. — La question n'est pas posée ainsi. (Bruit à droite.)

LE CIT. ODILON BARROT. Par suite d'un engagement, dont les conséquences funestes nous affligent, nous sommes dans une situation grave. Mais devons-nous rendre responsable un peuple entier de ces résistances plus ou moins aveugles de quelques anarchistes... (Assez ! Assez !)

Dieu merci ! la France ne trouve pas là une raison pour dévier des principes de la vraie liberté ! (Assez !)

Aujourd'hui la question est posée de telle manière, qu'il faut arriver à des conclusions formelles. Nous qui nous sommes imposé d'aller au milieu des passions, établir l'ordre et la liberté...

Une voix. — L'Assemblée ne vous a pas dit d'aller à Rome. (Bruit à droite.)

LE CIT. O. BARROT. Nous avons une règle de conduite maintenant. Ceux qui veulent que nous sortions de cette ligne politique vraiment libérale voteront contre nous. Nous demandons un vote formel de l'Assemblée sur la question.

(Une agitation prolongée succède à ce discours.)

Le citoyen Clément Thomas monte à la tribune. Les représentants de la droite quittent leurs places et vont complimenter le citoyen Odilon Barrot. La séance reste suspendue de fait par les allées et venues des citoyens représentants de la droite.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Citoyens, l'interprétation donnée à mes paroles par le président du conseil, tiendrait à me faire passer aux yeux du pays pour un homme d'anarchie et qui appelle la guerre civile ! (Non !)

Je ne puis laisser passer cette accusation. Une fois dans ma vie j'ai eu le malheur d'être obligé de me mêler à la guerre civile, et vous savez de quel côté je me suis battu. Aujourd'hui, comme citoyen, j'ai dit aux ministres :

Prenez garde, votre politique nous conduit à une guerre civile. (Très bien !) Cette politique à outrance et d'aveuglement semble ne plus vous permettre de réfléchir sur les conséquences.

Je professe une profonde estime pour le caractère personnel du citoyen Odilon Barrot; longtemps j'ai étudié la défense de la liberté dans les discours qu'il a prononcés pendant 30 ans.

Mais je ne le suis plus, quand je le vois s'appuyer sur ces hommes qui ne sont que la mauvaise queue de la réaction de 1815 ! (Applaudissements.) Ces hommes, tant de fois vaincus, et qui conspirent toujours. (Très bien !) Ce n'est pas moi qui ai changé de ligne de conduite, et si jamais la liberté est attaquée, je serai dans les rangs de ses défenseurs. (Très bien !)

LE CIT. JULES FAVRE. Tout-à-l'heure, on prétendait que tout ce qui pouvait troubler l'harmonie des pouvoirs était une cause de satisfaction pour nous ; c'est là une tactique familière aux pouvoirs expirants, aux pouvoirs qui se débattent dans les dernières convulsions.

Nous ne tomberons pas dans le piége que nous a tendu l'éloquence du citoyen président du conseil... (Rires ironiques à gauche.) Je me bornerai à résumer le débat.

Ne croyez pas nous faire prendre le change en nous disant que le pays est en travail, qu'il va faire connaître sa volonté suprême. Ce dont je suis sûr c'est que l'Assemblée législative qui va surgir de la volonté du Peuple maintien-

dra la République et défendra ses institutions.

Cependant, tandis que le Peuple est en travail, nous, nous avons aussi un grand devoir à remplir; nous avons reçu de ce Peuple un mandat, il faut que nous le remettions intact entre les mains de nos successeurs, il faut que nous ne leur donnions pas un édifice ébranlé, miné, prêt à tomber. Ainsi, ne nous parlez plus de la brièveté de notre mandat; quels que soient le peu de jours qu'il nous reste, notre mandat est le même, il ne faut pas qu'il soit affaibli.

L'orateur revient à la proclamation adressée à l'armée et dont il a donné lecture dans la séance d'hier; il la discute et en tire la conclusion qu'il y avait un parti pris, avant le départ de l'expédition, et que ce parti était contraire au vœu exprimé par l'Assemblée nationale.

M. DROUIN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Je ne connais cette proclamation que parce que vous l'avez lue à la tribune; je ne sais où vous l'avez prise. (Longue hilarité.

LE CIT. JULES FAVRE. La situation est singulière. Le gouvernement dit qu'il ne veut pas d'équivoques et il y tombe incessamment; il dit qu'il est assez fort pour supporter la vérité et il la cache tout entière. Cela n'est pas tolérable, cela n'est pas digne d'un gouvernement répondant à cette Assemblée.

Cette pièce que vous, ministres, vous ne connaissez pas, elle a été publiée dans les *Débats*, que vous n'accuserez pas, sans doute, de nous venir en aide, par le *Constitutionnel*, contre lequel, sans doute, ne s'élève dans vos cœurs aucune suspicion, et vous, ministre des affaires étrangères, vous ne la connaissez pas!

Mais, voyons, votre général n'est sans doute pas parti sans avoir une proclamation à adresser à ses soldats et sortie de votre laboratoire, cela ne devrait pas se faire, mais cela se fait presque toujours. Mais, enfin, passons, il n'en avait point emporté; mais il en fait une sans doute, à coup sûr, après la bataille, et une si malheureuse bataille, un général la devait à ses troupes; or, s'il l'a faite, vous l'avez reçue, et vous ne voulez pas le dire; ou si vous ne l'avez pas reçue, alors vous êtes le plus détestable des gouvernements, car elle court les rues, et il n'y a que vous qui ne la connaissiez pas.

L'orateur revient sur les termes de cette proclamation et sur les faits qui ont précédé et suivi le 30 avril en Italie. Il y voit un plan arrêté de se soustraire à l'exécution du vote de l'Assemblée, une réaction qui s'appuyait sur ce que le gouvernement appelle les modérés, les honnêtes gens des Etats romains.

« Plusieurs des prisonniers français, continue la lettre que lit l'honorable orateur, se sont offerts à combattre dans nos rangs. » (Violente explosion de murmures sur les bancs de la majorité.)

LE CIT. BEDEAU, avec énergie. Ce n'est pas possible. (Longue interruption.)

LE CIT. JULES FAVRE. Ce qui vient de se passer est le résultat d'un malentendu. S'il y avait eu dans la lettre quelque chose qui pût porter atteinte à l'honneur de nos soldats, je ne l'aurais pas lu.

La phrase que j'ai citée porte: « Plusieurs des prisonniers français se sont offerts à combattre dans nos rangs contre les Autrichiens. »

Maintenant, le malentendu n'existe plus. Peut-on trouver mauvais que nos soldats aient voulu après tout obéir au sentiment de l'Assemblée nationale en combattant les Autrichiens?

L'orateur, continuant sa lecture: La grande corniche de Saint Pierre... (Assez! assez!)

Une voix. — Nous avons des boulets dans le Panthéon.

LE CIT. JULES FAVRE. « La grande corniche de St Pierre. (Nouvelle interruption.) La grande corniche de St-Pierre. » (Ah! ah! — On rit à dro te.)

L'orateur répète par trois fois encore: « La grande corniche.... » et sa voix est toujours couverte par les interruptions.

LE CIT. JULES FAVRE. Il y a quelques jours, on s'indignait contre les interruptions qui accueillaient M. le président du conseil, et aujourd'hui je suis l'objet d'interruptions semblables.

LE CIT. MANUEL. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Dans nos assemblées, dit-il, il est d'usage qu'on ne lise des documents émanés de l'étranger que par une sorte de tolérance.

Dans la lettre qu'on vient de lire, on a osé dire que des soldats français... (Interruption.)

LE CIT. PORTALIS. Lisez l'article du règlement que vous invoquez; c'est vous qui violez le règlement.

LE CIT. MANUEL. Le règlement porte que le rappel au règlement a toujours la priorité sur la question principale; eh bien ! je soutiens que la lecture que vous avez entendue a été faite mal à propos; un grand nombre de membres demandaient que la lecture ne fût pas continuée; le citoyen président aurait dû mettre cette question aux voix.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il n'y a aucun article dans le règlement qui autorise le président à mettre aux voix la question de savoir si une lecture serait continuée.

LE CIT. JULES FAVRE. Ce qui vient de se passer est au contraire une violation du règlement; je savais bien que de la part de mes adversaires c'était une tactique pour empêcher ma parole d'être entendue; je savais aussi que le meilleur moyen de déjouer cette tactique, c'était de lui donner les moyens de se produire.

L'orateur soutient que l'article 27 du règlement ne permet pas d'interrompre un orateur, même pour un rappel au règlement.

Je continue la lecture de la lettre que j'avais commencée: « La grande corniche de Saint-Pierre a été presque entièrement détruite, un des boulets ramassés au pied du monument, a été déposé au Quirinal avec cette inscription: « *Affranchissement de l'Italie. hommage des papistes français à l'église de Saint-Pierre.* »

Il ne faut pas, messieurs, quand on a subi un échec, monter au Capitole.

LE CIT. BEAUMONT (de la Somme). On se couvre la tête et on se tait.

LE CIT. JULES FAVRE. Ceux qui se taisent et qui se couvrent la tête sont des impuissants; les hommes forts se découvrent le visage et marchent au grand jour.

Je tenais à vous donner ces détails, afin de vous prouver qne M le ministre des affaires étrangères se trompait quand il vous disait qu'on avait marché sur Rome sans artillerie. Le général Oudinot a marché avec du canon. Les Romains ont donc répondu à une attaque sérieuse; ils ont été attaqués avec du canon, et ils ont répondu par le canon.

Ah! je vous le demande, si les Russes étaient à nos portes, si, à la lueur du soleil, vous voyiez briller leur artillerie, est-ce que vous ne tireriez pas sur eux? N'en doutons donc plus, une bataille sanglante a eu lieu entre la République française et la République romaine; il ne nous reste plus qu'à la déplorer, qu'à chercher à rapprocher ces deux peuples, qui doivent s'estimer et s'enteudre. Mais en attendant que ce vœu soit exaucé, il nous appartient de juger les actes du gouvernement.

Vous avez blâmé le gouvernement en l'invitant à rentrer dans le sens du vote émis par l'Assemblée. Or, que fait un ministère quand il encourt un blâme? Il se retire. Loin qu'il se retire, le lendemain du blâme une lettre paraît, vous savez de qui. Que dit ce cabinet? que la lettre est l'élan d'une sympathie privée, qu'elle est partie sans être connue du cabinet. Or, de deux choses l'une: ou cette lettre a été délibérée en conseil, et alors les ministres en sont responsables, si elle ne l'a pas été, le président de la République a outrepassé ses droits en s'adressant à l'armée sans l'intermédiaire de ses ministres.

Quand après ces actes inouis on interroge le ministère, il marche de contradiction en contradiction, il tombe d'étonnement en étonnement, il sait, il ne sait pas, il ne sait rien. Mais cependant il gouverne, ce cabinet, et nous avons le droit de lui demander de la vigilance et du sens commun.

Dans cette situation qu'il s'est faite et qu'il nous a faite, il importe de le juger autrement que par un blâme, puisque le blâme le trouve insensible.

Dans cette situation, je vous demande si vous êtes rassurés, je vous demande si le ministère qui a ainsi exécuté vos ordres peut continuer encore à nous gouverner, même jusqu'à l'Assemblée législative. Ne nous y trompons pas: le retentissement de cette triste expédition a été déplorable, tous les cœurs français en ont saigné, nos ennemis s'en sont réjouis.

Quant à moi, pour qui il est avéré que le ministère a fait mépris du vote de l'Assemblée, qu'il a violé l'article 5 de la Constitution en portant la guerre sans motif chez un Peuple ami, je me demande si, parce qu'il n'a plus que seize jours à vivre, vous devez le laisser arriver jusque là. Je réponds hautement non!

Je demande donc que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux, qu'elle y nomme une commission, et que l'Assemblée soit appelée à connaître une résolution dont je n'indique pas les termes, mais dont la conséquence doit être qu'après les actes du ministère il a perdu la confiance du pays.

LE CIT. DE TRACY, ministre de la marine, proteste, au nom du sentiment de l'honneur français et de la gloire militaire, contre la lettre qui a été lue par le citoyen Jules Favre; il demande lui-même que la proposition du citoyen Jules Favre soit mise aux voix; il demande même qu'on donne suite à l'acte d'accusation déposé, dit-on, sur le bureau du citoyen président.

LE CIT. GÉNÉRAL LEFLO. J'ai démandé la parole pour protester de toute la force de mon ame contre l'indigne lettre dont on vient de vous donner lecture. Il est singulier que l'orateur que vous venez d'entendre se soit cru autorisé à produire ici, à cette tribune nationale, de semblables assertions. Mais n'a t-il donc pas compris qu'en dehors de la question politique il y en a une autre, une question d'honneur nationale, de patriotisme. Ah! je le dis avec une amère douleur, celle-là on l'a oubliée ou on ne l'a pas soupçonnée...

LE CIT. LEDRU-ROLLIN interpelle vivement l'orateur.

LE CIT. GÉNÉRAL LEFLO. Cette question. moi, je la connais, car j'ai appris à la connaître sur les champs de bataille.

En présence de l'honneur national, il ne fallait pas semer des récits plus ou moins vrais de bravades et d'attaques passionnées contre un général, contre son armée. C'est assez d'avoir tenté d'annuler l'armée en lui fermant il y a quinze mois les portes de Paris.

Elle a répondu au mois de juin en sauvant la patrie et la liberté !

Vous avez dit hier qu'un de nos drapeaux était tombé au pouvoir de l'ennemi, et vous saviez bien le contraire.

LE CIT. LEDRU ROLLIN. Comment !

LE CIT. LEFLO. Eh! vous auriez dû penser que cela n'était pas possible.

Perdre un drapeau! ce ne serait pas 500 soldats qui seraient morts pour le défendre, ce serait un corps d'armée tout entier qui se serait fait tuer avant de le laisser tomber dans des mains ennemies.

Je n'ai pas l'honneur d'être citoyen romain, je me contente d'être citoyen français; cela suffit à mon cœur et à mon orgueil. Je m'associe aux nobles sentiments que vient d'exprimer l'honorable ministre de la marine, et je quitte cette tribune où je ne suis venu que pour protester, au nom de tous mes camarades, de tous les soldats, contre des allégations aussi mensongères qu'injurieuses.

L'orateur, en retournant à sa place, reçoit de nombreuses félicitations; beaucoup de ses collègues se lèvent pour lui serrer la main.

Après quelques paroles écoutées en silence, du citoyen Dupont (de Bussac), une question de priorité s'engage; elle est accordée à l'ordre du jour pur et simple.

Sur la demande d'un grand nombre de membres, il est procédé au vote par scrutin de division et les urnes sur la tribune.

A peine les opérations du scrutin sont-elles commencées que le citoyen Napoléon Bonaparte monte à la tribune pour voter. Avant de déposer son bulletin dans l'urne, il se tourne vers les membres de la droite, et le bras étendu, il en fait voir la couleur. (Il est bleu.) A ce geste, des clameurs s'élèvent de plusieurs bancs de la droite, des exclamations sont poussées, le tumulte est long à s'apaiser.

LE CIT. PRÉSIDENT, après avoir longtemps agité la sonnette. Ces manifestations sont de la dernière indécence; il n'est permis à personne d'interpeller un représentant à l'occasion de son vote. Je suis étonné d'avoir à rappeler des principes si élémentaires et je rappellerai à l'ordre quiconque les pourrait mettre en oubli.

Pendant cet incident, les opérations du scrutin n'ont cessé de continuer qu'un instant; à six heures et demie, le résultat est proclamé:

Nombre des votans,	629
Majorité absolue,	311
Pour,	329
Contre,	292

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour pur et simple.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Babaud Laribière a déposé hier une proposition ainsi conçue:

« L'Assemblée autorise son président à requérir des poursuites, conformément à la loi, contre le général coupable de désobéissance à l'article 6 du décret du 11 mai 1848. »

Je mets aux voix le renvoi de cette proposition dans les bureaux.

Le renvoi dans les bureaux n'est pas prononcé.

Aux termes du règlement, cette proposition est renvoyée au comité de législation.

LE CIT. PRÉSIDENT. Une autre proposition a été déposée par les citoyens Ledru Rollin, Victor Considerant et 59 autres représentants, elle est ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale, vu l'article 5 de la Constitution ainsi conçu:

« La République française respecte les nationalités
» étrangères comme elle entend faire respecter la sienne,
» n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête,
» et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'ucun
» Peuple.

« Considérant que le pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée nationale d'envoyer une expédition en Italie pour y protéger la liberté, a dirigé cette expédition contre une République isssue du suffrage universelle, et a employé les forces de la France contre la liberté du Peuple romain;

» Considérant que cet acte odieux constitue, au premier chef, une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Constitution, une trahison flagrante des intérêts de la République française et de la démocratie européenne.

» L'Assemblée nationale décrète:

» Le citoyen Louis Bonaparte, président de la République, les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse, Rullière, de Tracy, Passy, Drouyn de Lhuys, Falloux et Faucher, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution, et décrétés d'accusation. »

Je consulte l'Assemblée sur le renvoi dans les bureaux de cette proposition.

Sur la demande de plus de vingt membres, il est procédé au vote par scrutin de division; il donne pour résultat:

Nombre de votans	526
Majorité absolue	264
Pour	138
Contre	388

L'Assemblée n'a pas renvoyé la proposition dans les bureaux.

La séance est levée à six heures trois quarts,

Hier au soir, sur les boulevards on s'arrachait les journaux et, comme les exemplaires manquaient, des citoyens lisaient à haute voix les débats de l'Assemblée nationale et les nouvelles d'Italie.

Cette agitation sourde, profonde et grosse d'événements a duré jusqu'après minuit.

Aujourd'hui, dès cinq heures du matin, les ouvriers qui allaient à leurs travaux enlevaient tous les journaux qu'ils pouvaient trouver.

La police ne dort plus, et les sergents-de-Ville paraissent épuisés. Tous les postes sont doublés. Dans les casernes et les camps les troupes sont consignées et se tiennent prêtes à marcher.

Des patrouilles nombreuses et de toutes espèces ont sillonné la ville toute la nuit.

Les trains des équipages charrient incessamment des munitions et des approvisionnements de tous genres.

Tous les forts détachés, que Louis-Philippe n'osa armer, ont aujourd'hui de nombreux canons braqués sur leurs remparts.

On a eu l'audace ce matin de placarder une affiche commençant ainsi:

« Candidature de l'amiral de Joinville. »

Il est dit que les partisans de cette personne doivent reporter leurs suffrages sur les candidats de la rue de Poitiers, et que pour cette fois le *brave* amiral daigne renoncer à l'élection pour ne pas diviser le grand parti de l'ORDRE.

On trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* les cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Prix des deux cartes: 40 centimes en noir et 50 centimes coloriées.

NOUVELLES DIVERSES.

Il paraît que, pour une partie du moins, les débats de l'affaire Caraby auront lieu à huis-clos. On assure, en effet, que, dans les circonstances qui ont précédé la fatale soirée qui a failli coûter la vie à trois hommes, quelques-unes nécessiteront, pour être comprises, des détails de nature à causer un grand scandale s'ils étaient donnés en public.

— A Vincennes, depuis deux jours, tous les postes sont doublés et les armes sont chargées. Par ordre de M. Rulhières, les sabres-baïonnettes des chasseurs à pied ont été affilés.

— Par suite du départ du 7e régiment d'infanterie légère, qui a quitté Paris le neuf, M. le colonel de Lisleferme, commandant ce régiment, président du premier conseil de guerre, a été remplacé dans ces fonctions par M. le colonel Bonini, du 18e régiment d'infanterie de la même arme.

M. le commandant Piétroquin, du 41e régiment de ligne, est nommé par le même ordre du jour juge du 2e conseil de guerre, en remplacement de M. le commandant Bonnet, du 7e léger.

— Nous apprenons que la revue de la garde nationale de Metz a été des plus significatives. On avait appris avant le défilé la tentative d'assassinat dirigée contre Ledru-Rollin. Un long cri d'horreur a retenti dans tous les rangs.

En passant devant le préfet de M. Faucher, la garde-nationale en masse a fait entendre les cris de: Vive Ledru-Rollin! A bas les traîtres! A bas les modérés assassins! A bas les royalistes!

Le préfet, dont la figure était d'un vert livide, a exprimé en ces termes son supplice au maire et aux adjoints qui étaient à ses côtés: « C'est de la démence que ces hurlements. — Non, répondit le magistrat municipal, c'est de l'enthousiasme. » (*Républicain de la Moselle.*)

—La *Gazzeta di Zara* du 26 avril contient la biographie du général polonais Uminski. Si l'auteur de cette notice a été bien informé, le brave et infatigable défenseur de l'indépendance nationale se trouve parmi les chefs de l'armée hongroise et partage avec ses anciens frères d'armes, Bem et Dembinski, la gloire de cette lutte héroïque qui, en sauvant la Hongrie, prépare l'affranchissement des Peuples slaves. Nous retrouvons aujourd'hui la même notice biographique dans l'*Opinione* de Turin, précédée des observations suivantes:

« La Hongrie fait une guerre si puissante au despotisme qui menace l'Occident, qu'il faut moins la considérer comme une question intérieure que comme une question européenne. C'est de la Hongrie que dépend l'affranchissement de la Pologne et de l'Italie, puisque cette nation généreuse, dans son enthousiasme, semble marcher dans une voie abandonnée par des nations plus fortes et plus puissantes et qui se vantaient de leur générosité.

» Tout le monde reconnaît que les généraux qui commandent l'armée hongroise font preuve d'un grand génie militaire. L'émigration polonaise combat dans ses rangs, et sachant bien que toutes les libertés sont solidaires, elle espère, en sauvant la Hongrie, racheter sa malheureuse patrie. Les noms de ces hommes qui, par une suite de sacrifices inouïs, défendent partout la liberté, appartiennent au monde entier. »

— Dans son numéro du 3 de ce mois, le journal le *Brûlot d'Alger* prétend que des circulaires de la rue de Poitiers, arrivées ici sous le couvert du gouverneur-général, ont été distribuées par ses soins et répandues à profusion dans les diverses places de l'Algérie.

— On donnait comme certain aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville que le grand dépouillement central du scrutin de la Seine n'aurait lieu, à l'Hôtel-de-Ville, salle de la République, que le vendredi 18 mai, à 9 heures du matin.

— Hier au soir et ce matin, il y a eu une succession de conseils et de conférences au ministère de la justice, place Vendôme, dans le cabinet du président du conseil des ministres.

— Il y a aujourd'hui 104 ans que nos ancêtres battaient les Anglais à Fontenoy.

— Pas une carte électorale ne restera aux mairies tant les électeurs mettent d'empressement à retirer chacun la leur.

— Un double concours ouvrira à Paris le 20 novembre prochain.

Pour une chaire d'histoire du droit et sa suppléance à la Faculté de Paris,

Et pour une chaire de code civil et sa suppléance à la Faculté de droit de Toulouse.

— Les télégraphes fonctionnent du matin au soir et les rues de la capitale sont incessamment sillonnées par des estaffettes à pied et à cheval portant les dépêches du gouvernement et en rapportant d'autres.

— L'exposition de l'industrie, qui se prépare dans les Champs-Elysées, formera six grandes divisions principales, comme il suit:

Première, de mécaniques;
Deuxième, d'objets divers;
Troisième, de tissus;
Quatrième, des objets d'art et de luxe;
Cinquième, d'horticulture;
Sixieme, de bestiaux et d'instruments aratoires.

— Le 9 mars dernier, le 2e conseil de guerre jugeait l'affaire de l'insurrection du faubourg Saint-Antoine dans les fatales journées de juin. A la tête de l'insurrection, l'accusation avait placé Brutinel-Nadal, président du club des Quinze-Vingts, et le citoyen Defer, son vice-président.

Trois jours de débats et l'éloquente plaidoirie de Me Joly père détruisirent l'échafaudage de cette accusation, et Brutinel Nadal fut acquitté à la minorité de faveur.

Moins heureux que lui, Defer, alors contumace, fut condamné à vingt années de détention; arrêté depuis à son domicile, il comparaissait aujourd'hui devant le même conseil de guerre, qui lui a appliqué la peine de dix années de détention, malgré la chaleureuse défense de Me Cresson. A la lecture de l'arrêt, Defer s'est écrié: « Vive la République démocratique et sociale! »

— Par arrêté du président de la République, en date du 8 mai, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, l'arrêté du 3 du même mois a été rapporté en ce qui touche l'admission dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur de M. Richard, maire du 8e arrondissement de Paris.

— En réponse à l'adresse des démocrates français habitant Rome, le général Oudinot a fait savoir à ses compatriotes que ceux d'entre eux qui combattraient contre l'armée française seraient considérés comme ayant porté les armes contre leur pays, et passeraient devant un conseil de guerre sous le poids de cette grave accusation qui entraîne, comme on sait, la peine capitale.

— Le forçat à vie *Leblanc*, détenu au bagne de Brest, vient d'attenter à la vie du sous-adjudant Seny, au moyen d'une lime triangulaire, dite *tire-point*, qu'il avait soigneusement affilée. La justice maritime informe sur cet attentat

— Une sorte d'insurrection vient d'avoir lieu à la maison centrale de Beaulieu.

Les détenus se plaignaient qu'on leur fît manger des haricots trois fois par semaine; ils exigeaient en outre qu'on supprimât toute espèce de travail. L'attitude ferme du préfet et du procureur général, énergiquement secondée par l'autorité militaire, a promptement rétabli l'ordre. Une soixantaine de révoltés ont été mis en cellules.

— L'affaire des sieurs Charbonnier de La Guesnerie et de La Feuillade-Lespinasse, accusés de tentative d'embauchage auprès des ouvriers des ateliers nationaux avant les événements de juin, a été jugée aujourd'hui devant le 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Manselon, du 21e léger.

Le conseil, après avoir entendu Mes Fau el et Fontaine (d'Orléans), avocats, a prononcé leur acquittement.

— « Nous rendions compte il y a peu de jours, dit le *Courrier de Marseille* du 7 mai, de l'arrivée dans notre port du vapeur l'*Independenza*, venant de Palerme, ayant à son bord un grand nombre de fugitifs dont l'admission dans notre ville avait donné lieu à quelques difficultés.

» Ce bâtiment vient d'être l'objet d'une mesure de séquestration qui va nécessairement occuper notre diplomatie.

» Dès le 28 avril, sur la demande du consul de Naples à Marseille, revendiquant au nom de son gouvernement le navire en question, un séquestre provisoire a été mis à bord par le préfet des Bouches-du-Rhône, et, à cet effet, des sergents du port ont mission de se tenir en permanence sur le bord

» Le capitaine Kirchner, commandant ce bateau à vapeur, a élevé des protestations contre cette mesure, faisant observer que l'*Independanza* est une propriété particulière; qu'il avait seulement été mis en réquisition par l'autorité de Palerme pour un service d'humanité, celui du transport des personnes qui fuyaient les désastres de la guerre, et qu'ayant ordre de repartir dans les trois jours de son arrivée, il laissait à qui de droit la responsabilité de cette détention. »

— CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12. Dimanche, 13 mai, réouverture par un grand concert vocal et instrumental, terminé par les *Tableaux vivants*, poses plastiques et académiques par la troupe française et américaine (ancienne troupe des Variétés). Prix: 1 franc.

Bourse de Paris du 11 mai.

VALEURS FRANCAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	88 25	88 75	88 20	88 40	88 80
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	71 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	56 60	56 85	56 50	56 60	57 »
Action de la Banque.	2380 »	2390 »	2382 50	2390 »	2492 50
Obligations de la Ville	1102 50	1102 50	1102 50	1102 50	1102 50
4 canaux avec prime.	1065 »	» »	» »	1065 »	1065 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	875 »	» »	» »	870 »	875 »
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2975 »	» »	» »	2975 »	2950 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	86 »	Belgique, Emp. 1840..	90 3/4
Emprunt romain.........	75 1/2	Belgique, Empr. 1842.	90 1/2
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	33 3/4	Emprunt du Piémont..	» »
Dº Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	315 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	185 »	180 »	192 50
	Versailles, R. G	170 »	165 »	170 »
	Paris à Orléans,	835 »	835 »	840 »
	Paris à Rouen,	557 »	555 »	562 50
	Rouen au Havre,	275 »	265 »	275 »
	Avignon à Marseille,	210 »	208 75	211 25
	Strasbourg à Bale,	103 75	105 »	103 75
	Du Centre,	» »	» »	360 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	405 »	403 75	406 25
	Du Nord,	445 »	443 75	448 75
	Paris à Strasbourg,	370 »	370 »	371 25

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 12 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants de la Couronne, Adolphe et Clara.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Famille.

THÉATRE-HISTORIQUE. —

VAUDEVILLE. — Le Nº 2 de la Foire, Prétendants, J'attends un omnibus, Riche d'amour.

VARIÉTÉS. — La Paire, les Beautés, Jobin et Nanette, le Chevalier.

GYMNASE — Le Lorgnon, Elzéar, CGalamel, Bouquet de violettes.

THÉATRE MONTANSIER. — Les femmes saucialistes, la belle Cauchoise, le cuisinier politique, E. H.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — La Part du roi, Un drame de Famille.

GAITÉ. — Le Facteur, les Orphelins.

THÉATRE-NATIONAL.—

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, le Gibier, Mathieu, le Père Lentimèche

DÉLASSEMENTS-COMIQUES — Un Cœur fourvoyé, Double vue, En pénitence, Culottes et Cotillons.

THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au Paradis, le Fils du Rempailleur, Fantasmagorie.

CIRQUE-NATIONAL— Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.